



# PLAN NATIONAL DE FORMATION FEDERALE 2023/2024

---

DIRECTION ADMINISTRATIVE

46 Route Minervoise  
11000 Carcassonne

☎ 04 68 77 32 29

@ direction-administrative@ffr13.fr

---

# SOMMAIRE

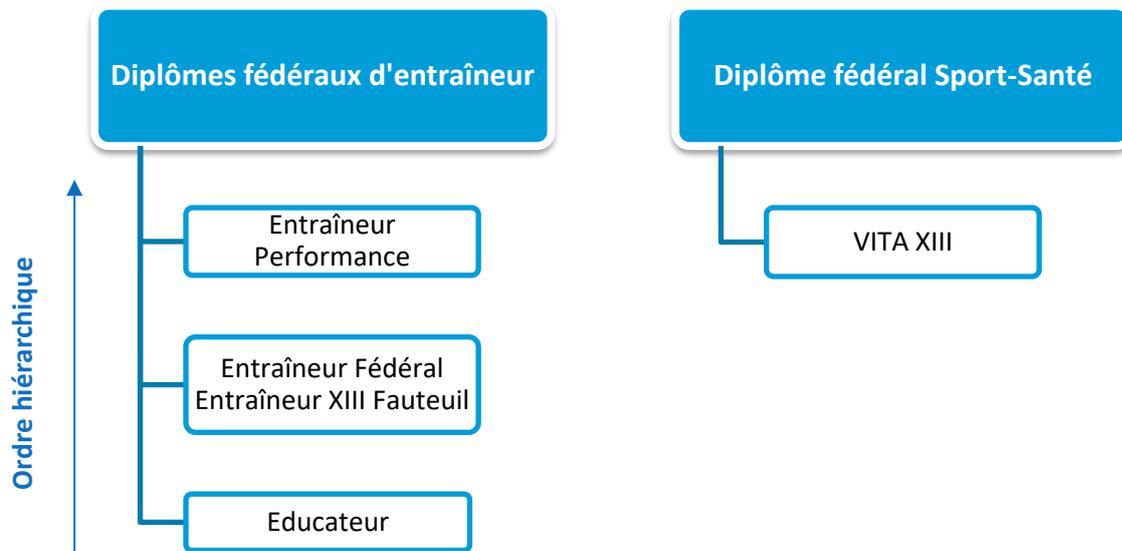
1. LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES	2
2. LES DIPLÔMES FÉDÉRAUX	3
3. LES EXIGENCES DE DIPLÔMES	3
4. LE RECYCLAGE DES DIPLÔMES FÉDÉRAUX	4
5. LES ÉQUIVALENCES ET RECONNAISSANCES DE DIPLÔMES	5
6. LES DISPOSITIFS DE FORMATION DES DIPLÔMES FÉDÉRAUX	6
Formation Educateur	6
Formation Entraîneur Fédéral	8
Formation Entraîneur Performance	10
Formation VITA XIII	12

## 1. LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Il existe des prérequis de diplôme pour accéder à une formation diplômante d'entraîneur.**
- **Mesure transitoire : il est possible de suivre la formation d'Éducateur et d'Entraîneur Fédéral sur la même année saison sportive.**
- L'obtention d'un diplôme fédéral peut se faire par la voie de la **formation initiale** ou par la **validation des acquis de l'expérience**.<sup>1</sup>
- Un candidat inscrit en formation bénéficie des prérogatives du diplôme visé grâce à sa licence d'éducateur ou d'entraîneur « **en formation** ». Elle est **renouvelable une fois en cas d'ajournement**. Un candidat qui n'aurait pas obtenu son diplôme pendant ces deux années de formation pourra bénéficier d'une dérogation pour obtenir une licence d'éducateur ou d'entraîneur « **en formation** » une saison supplémentaire, sous réserve de déposer un chèque de caution du montant correspondant à l'amende pour non-respect des diplômes requis pour entraîner (cf. Les instructions financières de la saison en cours).
- Chaque diplôme est organisé en **Blocs de Compétences** (BC). Le référentiel de compétences et d'évaluation précise, pour chaque diplôme, les compétences visées et les modalités et critères d'évaluation. La durée de validité d'un Bloc de Compétences est de **quatre ans**, quel qu'en soit le mode d'acquisition.
- L'inscription et la participation **assidue** à l'intégralité de la formation est **obligatoire** pour accéder aux évaluations certificatives.
- Les diplômes fédéraux doivent faire l'objet d'un **recyclage**, c'est-à-dire la **réactualisation des prérogatives** qu'ils confèrent. Le recyclage est obligatoire tous les :
  - **4 ans** maximum pour les diplômes Educateur, Entraîneur Fédéral, Entraîneur XIII Fauteuil et Entraîneur Performance,
  - **2 ans** maximum pour le diplôme VITA XIII.

<sup>1</sup> Cf. *Demande de Validation des Acquis de l'Expérience*

## 2. LES DIPLÔMES FEDERAUX



**Chaque diplôme fédéral est un prérequis du diplôme suivant**

## 3. LES EXIGENCES DE DIPLÔMES

Selon le niveau de l'équipe entraînée, un diplôme fédéral minimum est exigé pour les entraîneurs et les entraîneurs adjoints :

Niveau de pratique	Diplôme fédéral minimum exigé		Diplôme professionnel recommandé
	Entraîneur	Entraîneur Adjoint	
Elite 1 & 2	Entraîneur Performance	Entraîneur Fédéral	DEJEPS Rugby à XIII
Elite Féminine Divisions Nationales U19 - U17 - U15*	Entraîneur Fédéral	Entraîneur Fédéral	
XIII Fauteuil*	Entraîneur XIII Fauteuil	Entraîneur XIII Fauteuil	
U13 - U11 - U9 - U7	Educateur	Educateur	BPJEPS Activité Physique pour Tous

\* Uniquement pour les équipes engagées en compétition officielle

## 4. LE RECYCLAGE DES DIPLÔMES FEDERAUX

Les diplômes fédéraux doivent faire l'objet d'un **recyclage**, c'est-à-dire la **réactualisation des prérogatives** qu'ils confèrent, tous les **4 ans** maximum (**2 ans** pour le diplôme VITA XIII).

### 1. Quels sont les diplômes concernés par le recyclage ?

Les diplômes concernés par la réactualisation de leurs prérogatives sont les diplômes fédéraux suivants :

- Educateur
- Entraîneur Fédéral - Entraîneur XIII Fauteuil
- Entraîneur Performance
- VITA XIII

### 2. J'ai obtenu un diplôme fédéral par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), est-il soumis à l'obligation de recyclage ?

Oui. Quelque que soit la modalité d'obtention des diplômes, par la voie de la formation initiale ou par la validation des acquis de l'expérience, tous les diplômes cités ci-dessus sont soumis à la réactualisation des prérogatives.

### 3. Quelle démarche dois-je faire pour recycler mon ancien diplôme fédéral d'entraîneur (obtenu avant septembre 2012) ?

Pour se mettre en conformité avec les exigences fédérales en matière de qualification, le titulaire d'un ancien diplôme fédéral d'entraîneur (antérieur à septembre 2012) doit faire une demande d'équivalence avec les nouveaux diplômes fédéraux.

Si le diplôme fédéral concerné par la demande d'équivalence a été obtenu il y a 4 ans ou plus, le demandeur doit participer à un stage de recyclage l'année de sa demande.

### 4. J'ai un diplôme d'Etat, est-il soumis au recyclage ?

Oui. Pour se mettre en conformité avec les exigences fédérales en matière de qualification, le titulaire d'un diplôme d'Etat doit faire une demande de reconnaissance avec les diplômes fédéraux.

Si le diplôme d'Etat concerné par la demande de reconnaissance a été obtenu il y a 4 ans ou plus, le demandeur doit participer à un stage de recyclage l'année de sa demande.

### 5. Comment puis-je réactualiser les prérogatives de mon diplôme fédéral ?

Il existe 2 modalités de recyclage des diplômes fédéraux :

- ✓ Participer à la **formation « recyclage »** du diplôme concerné et mise en place par la FFRXIII,
- ✓ Se mettre à disposition des équipes de formation pour intervenir, en tant que formateur, dans **une partie de la formation** du diplôme concerné.

### 6. Si je participe à une formation de recyclage pour mon diplôme fédéral, dois-je repasser les épreuves de certification ?

Dans le cas du recyclage, le stagiaire n'est pas soumis aux épreuves certificatives. Cependant, un questionnaire de vérification des connaissances ou une mise en situation pratique peut être demandé.

## 5. LES EQUIVALENCES ET RECONNAISSANCES DE DIPLÔMES

### Les équivalences avec les anciens diplômes fédéraux (de septembre 2002 à septembre 2012)<sup>2</sup>

Un titulaire du diplôme fédéral...	Bénéficie par équivalence du diplôme fédéral...
Entraîneur 1	« Entraîneur Fédéral »
Entraîneur 2	
Entraîneur 3	« Entraîneur Performance »

5

### Les reconnaissances des diplômes d'Etat<sup>3</sup>

Un titulaire du diplôme d'Etat...	Bénéficie par reconnaissance du diplôme fédéral...
BPJEPS Activités Physiques pour Tous » + UCC Rugby à XIII	« Educateur »
BPJEPS Sports collectifs mention Rugby à XIII	« Entraîneur Fédéral »
BEES 1 <sup>er</sup> degré de rugby à XIII	
DEJEPS mention Rugby à XIII	« Entraîneur Performance »
DESJEPS mention Rugby à XIII	
BEES 2 <sup>ème</sup> degré de rugby à XIII	

**Toute personne qui fera une demande de reconnaissance pour un diplôme obtenu il y a 4 ans ou plus devra participer à un stage de recyclage l'année de sa demande.**

<sup>2</sup> Cf. Demande de délivrance des diplômes fédéraux

<sup>3</sup> Cf. Demande de reconnaissance des diplômes d'Etat

## DISPOSITIF DE FORMATION AU DIPLOME EDUCATEUR

### LA FORMATION INITIALE

<b>Objectifs de la formation</b>	Acquérir des connaissances et développer des compétences dans l'encadrement du rugby à XIII auprès des jeunes de 5 à 13 ans dans un objectif d'apprentissage.
<b>Compétences visées</b>	BC1 Identifier les grandes étapes de la naissance du rugby à XIII afin d'en expliquer la logique interne BC2 Mettre en œuvre un projet sportif auprès des jeunes de 5 à 13 ans permettant la formation de joueurs intelligents et autonomes BC3 Concevoir et mener une séance d'entraînement auprès des jeunes de 5 à 13 ans permettant l'apprentissage du rugby à XIII en sécurité, tout en s'adaptant aux caractéristiques du public BC4 Encadrer la pratique du rugby à XIII en toute sécurité en appliquant la réglementation en vigueur
<b>Publics</b>	Être en charge d'une équipe de niveau concerné (U7 à U13)
<b>Prérequis</b>	Avoir plus de 16 ans Être licencié à la FFRXIII (licence Éducateur en formation)
<b>Durée</b>	34 heures (18h en présentiel et 16h en FOAD)
<b>Contenus</b>	L'histoire du rugby à XIII La logique interne de l'activité Les livrets de compétences Les caractéristiques des publics La construction et l'animation d'une séance Les gestes techniques Les règles du jeu et l'arbitrage Les gestes de premiers secours
<b>Organisation pédagogique</b>	La formation est basée sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques pour favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances et le développement de compétences.
<b>Ressources pédagogiques</b>	L'ensemble des supports pédagogiques et des documents de présentation seront mis à la disposition de chaque stagiaire sur la plateforme de formation de la Fédération Française de Rugby à XIII ( <a href="http://formation.ffr13.fr">http://formation.ffr13.fr</a> ) avec un identifiant et un mot de passe individuels.
<b>Dispositif d'évaluation</b>	Présence à l'intégralité de la formation 6 questionnaires de vérification des connaissances Construction d'une séance d'entraînement Evaluation en situation d'arbitrage
<b>Sanction de la formation</b>	Diplôme fédéral Educateur
<b>Les prérogatives du diplôme</b>	Permet à son titulaire d'entraîner les équipes de l'Ecole de Rugby (U7, U9, U11 et U13)
<b>Formation continue</b>	Recyclage obligatoire tous les 4 ans maximum

## LE RECYCLAGE

<b>Pour qui ?</b>	Les personnes déjà titulaires du diplôme Educateur qui sont dans le cadre de la formation continue
<b>Durée</b>	15 heures en présentiel (BC2, BC3 et BC4)
<b>Dispositif de validation</b>	Présence à l'intégralité de la formation 1 questionnaire de vérification des connaissances
<b>Sanction de la formation</b>	Attestation de recyclage Educateur

## DISPOSITIF DE FORMATION AU DIPLÔME ENTRAÎNEUR FEDERAL

### LA FORMATION INITIALE

<b>Objectifs de la formation</b>	Acquérir des connaissances et développer des compétences dans l'entraînement du rugby à XIII auprès des jeunes à partir de 13 ans et des adultes dans un objectif de progression.
<b>Compétences visées</b>	<p>BC1 Identifier les différentes instances de la FFRXIII afin de situer son intervention dans le contexte fédéral tout en maîtrisant la réglementation en vigueur</p> <p>BC2 Définir et mettre en œuvre un projet sportif annuel en rugby à XIII permettant la progression sportive des joueurs et de l'équipe</p> <p>BC3 Concevoir et mener une séance d'entraînement auprès des jeunes à partir de 13 ans et des adultes permettant la progression dans la pratique du rugby à XIII tout en s'adaptant à leurs caractéristiques</p> <p>BC4 Encadrer la pratique du rugby à XIII en toute sécurité en appliquant la réglementation en vigueur</p>
<b>Publics</b>	Être en charge d'une équipe de niveau concerné (U15, U17, U19, Division Nationale, Elite Féminine)
<b>Prérequis</b>	<p>Avoir plus de 18 ans</p> <p>Être licencié à la FFRXIII (licence Entraîneur Fédéral en formation)</p> <p><b>Être titulaire du diplôme fédéral Educateur</b></p>
<b>Durée</b>	60 heures (35h en présentiel et 25h en FOAD)
<b>Contenus</b>	<p>L'organisation de la FFRXIII et ses textes réglementaires</p> <p>Les philosophies de jeu et les structures de jeu</p> <p>Le modèle de performance</p> <p>La méthodologie d'entraînement</p> <p>La gestion de groupe</p> <p>Les caractéristiques des publics</p> <p>La construction et l'animation d'une séance</p> <p>Les principes de jeu offensifs et défensifs</p> <p>Les bases de la préparation physique</p> <p>L'observation</p> <p>Les règles du jeu</p> <p>La protections des joueurs (commotions cérébrales et prévention des violences)</p>
<b>Organisation pédagogique</b>	La formation est basée sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques pour favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances et le développement de compétences.
<b>Ressources pédagogiques</b>	L'ensemble des supports pédagogiques et des documents de présentation seront mis à la disposition de chaque stagiaire sur la plateforme de formation de la Fédération Française de Rugby à XIII ( <a href="http://formation.ffr13.fr">http://formation.ffr13.fr</a> ) avec un identifiant et un mot de passe individuels.
<b>Dispositif d'évaluation</b>	<p>Présence à l'intégralité de la formation</p> <p>3 questionnaires de vérification des connaissances</p> <p>Présentation-entretien du cahier d'entraîneur</p> <p>Evaluation en situation d'entraînement</p>
<b>Sanction de la formation</b>	Diplôme fédéral Entraîneur Fédéral
<b>Les prérogatives du diplôme</b>	Permet à son titulaire d'entraîner les équipes U15, U17, U19, Division Nationale et Elite Féminine
<b>Formation continue</b>	Recyclage obligatoire tous les 4 ans maximum

## LE RECYCLAGE

<b>Pour qui ?</b>	Les personnes déjà titulaires du diplôme Entraîneur Fédéral qui sont dans le cadre de la formation continue
<b>Durée</b>	17h30 heures en présentiel (soit 5 demi-journées minimum au choix à déterminer entre le responsable de la formation et le stagiaire)
<b>Dispositif de validation</b>	Présence à l'intégralité de la formation
<b>Sanction de la formation</b>	Attestation de recyclage Entraîneur Fédéral

## LE DIPLÔME ENTRAÎNEUR XIII FAUTEUIL

Pour obtenir le diplôme **Entraîneur XIII Fauteuil**, il faut obtenir le diplôme **Entraîneur Fédéral** et valider la formation **Les Indispensables** organisée par la Fédération Française Handisport. Le diplôme Entraîneur XIII Fauteuil permet à son titulaire d'entraîner les équipes XIII Fauteuil.

**Diplôme Entraîneur Fédéral + Les Indispensables (FFH) = Diplôme Entraîneur XIII Fauteuil**

### Informations sur la formation « Les Indispensables »

<b>Objectifs de la formation</b>	Acquérir des connaissances et des savoirs théoriques permettant de s'investir dans le milieu handisport avec une culture commune partagée par tous.
<b>Publics</b>	Tous les publics
<b>Prérequis</b>	Aucun
<b>Durée</b>	14h (en e-learning)
<b>Contenus</b>	Le handicap et le milieu handisport, histoire et évolutions La connaissance des différents types de handicaps Une approche psychosociologique concernant la personne en situation de handicap
<b>Organisation pédagogique</b>	Auto-formation en ligne
<b>Dispositif d'évaluation</b>	Acquérir les badges spécifiques à chacun des chapitres : - Société et handicap - Psychosociologie du handicap - Pathologies Pour acquérir ces 3 badges, il faut consulter les ressources pédagogiques mises à disposition et obtenir la note minimale de 15/20 aux activités demandées.
<b>Sanction de la formation</b>	Attestation de réussite
<b>Lien vers le site de la FFH</b>	<a href="https://www.formation-handisport.org/formations-pour-les-particuliers/par-type-de-formation/formation-les-indispensables/">https://www.formation-handisport.org/formations-pour-les-particuliers/par-type-de-formation/formation-les-indispensables/</a>

## DISPOSITIF DE FORMATION AU DIPLÔME ENTRAÎNEUR PERFORMANCE

### LA FORMATION INITIALE

<b>Objectifs de la formation</b>	Acquérir des connaissances et développer des compétences dans l'entraînement du rugby à XIII auprès des jeunes à partir de 19 ans et des adultes dans un objectif de perfectionnement.
<b>Compétences visées</b>	BC1 Identifier les partenaires institutionnels de la FFRXIII afin de situer son intervention dans le contexte du sport en France BC2 Définir et mettre en œuvre un projet sportif annuel en rugby à XIII permettant le perfectionnement sportif des joueurs et de l'équipe BC3 Concevoir et mener une séance d'entraînement auprès des jeunes à partir de 19 ans et des adultes permettant le perfectionnement dans la pratique du rugby à XIII BC4 Encadrer la pratique du rugby à XIII en toute sécurité en appliquant la réglementation en vigueur
<b>Publics</b>	Être en charge d'une équipe de niveau concerné (Elite 1 ou Elite 2) <i>Entretien de positionnement pour les entraîneurs U19 Elite</i>
<b>Prérequis</b>	Avoir plus de 18 ans Être licencié à la FFRXIII (licence Entraîneur Performance en formation) <b>Être titulaire du diplôme fédéral Entraîneur Fédéral</b>
<b>Durée</b>	80 heures (42h en présentiel et 38h en FOAD)
<b>Contenus</b>	Les acteurs du sport en France Les philosophies de jeu Les principes de jeu et la périodisation tactique La quantification de la charge d'entraînement Le management Les principes de jeu offensifs et défensifs Les transitions attaque/défense La préparation physique L'analyse vidéo Les règles du jeu La protections des joueurs (commotions cérébrales, les lésions musculaires, la prévention dopage)
<b>Organisation pédagogique</b>	La formation est basée sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques pour favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances et le développement de compétences.
<b>Ressources pédagogiques</b>	L'ensemble des supports pédagogiques et des documents de présentation seront mis à la disposition de chaque stagiaire sur la plateforme de formation de la Fédération Française de Rugby à XIII ( <a href="http://formation.ffr13.fr">http://formation.ffr13.fr</a> ) avec un identifiant et un mot de passe individuels.
<b>Dispositif d'évaluation</b>	Présence à l'intégralité de la formation 2 questionnaires de vérification des connaissances Présentation-entretien du cahier d'entraîneur Evaluation en situation d'entraînement
<b>Sanction de la formation</b>	Diplôme fédéral Entraîneur Performance
<b>Les prérogatives du diplôme</b>	Permet à son titulaire d'entraîner les équipes Elite 1 et Elite 2
<b>Formation continue</b>	Recyclage obligatoire tous les 4 ans maximum

## LE RECYCLAGE

<b>Pour qui ?</b>	Les personnes déjà titulaires du diplôme Entraîneur Performance qui sont dans le cadre de la formation continue
<b>Durée</b>	21 heures en présentiel (soit 3 jours de formation minimum au choix à déterminer entre le responsable de la formation et le stagiaire)
<b>Dispositif de validation</b>	Présence à l'intégralité de la formation
<b>Sanction de la formation</b>	Attestation de recyclage Entraîneur Performance

## DISPOSITIF DE FORMATION AU DIPLÔME VITA XIII

LA FORMATION INITIALE	
<b>Objectifs de la formation</b>	Acquérir des connaissances et développer des compétences dans la dispensation d'une activité physique adaptée et régulière avec comme objectif l'amélioration de la santé, tout en garantissant la sécurité des pratiquants.
<b>Compétences visées</b>	<p>Evaluer la situation initiale d'une personne atteinte d'une pathologie chronique</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre un programme d'activité physique adapté au public</p> <p>Animer une séance d'activité physique</p> <p>Evaluer les bénéfices du programme</p> <p>Agir face à un incident/accident au cours de la pratique de manière conforme aux recommandations des gestes de premiers secours</p>
<b>Publics</b>	Entraîneurs, Educateurs sportifs, Cadres fédéraux
<b>Prérequis</b>	<p>Avoir plus de 18 ans</p> <p>Être titulaire du PSC1 (ou équivalent)</p> <p><b>Être titulaire de l'un des diplômes suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diplôme fédéral délivré par la FFRXIII</li> <li>- BPJEPS ou DEJEPS</li> <li>- Licence ou Master STAPS mention Activité Physique Adaptée</li> </ul>
<b>Durée</b>	35 heures (dont 4h en FOAD)
<b>Contenus</b>	<p>Le contexte législatif et réglementaire</p> <p>La connaissance des publics</p> <p>La conception d'un programme d'activité physique</p> <p>Le programme SILVER XIII</p> <p>Le programme FIT XIII</p> <p>Le programme RUGBY XIII LOISIR</p> <p>Encadrer en toute sécurité</p>
<b>Organisation pédagogique</b>	La formation est basée sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques pour favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances et le développement de compétences.
<b>Ressources pédagogiques</b>	L'ensemble des supports pédagogiques et des documents de présentation seront mis à la disposition de chaque stagiaire sur la plateforme de formation de la Fédération Française de Rugby à XIII ( <a href="http://formation.ffr13.fr">http://formation.ffr13.fr</a> ) avec un identifiant et un mot de passe individuels.
<b>Dispositif d'évaluation</b>	<p>Présence à l'intégralité de la formation</p> <p>Mises en situations pratiques</p> <p>Evaluation d'une étude de cas</p>
<b>Sanction de la formation</b>	Diplôme fédéral VITA XIII
<b>Les prérogatives du diplôme</b>	Permet à son titulaire d'animer des séances d'activité physique adaptée auprès de tous les publics et des patients n'ayant aucune limitation fonctionnelle (ou minime).
<b>Formation continue</b>	Recyclage obligatoire tous les 2 ans

## LE RECYCLAGE

<b>Pour qui ?</b>	Les personnes déjà titulaires du diplôme VITA XIII qui sont dans le cadre de la formation continue
<b>Dispositif de validation</b>	Présence au séminaire national VITA XIII
<b>Sanction de la formation</b>	Attestation de recyclage VITA XIII